

AVANTAGES SOCIAUX
PERSONNEL PROFESSIONNEL
1er janvier au 31 décembre 2024

RÉGIME DE RETRAITE

RÉGIME	PART DE L'U.L.	PART DE L'EMPLOYÉ
RRPePUL	9,5 %	8,8 %

ASSURANCE SANTÉ – Moins de 65 ans

COUVERTURE	PART DE L'U.L.		PART DE L'EMPLOYÉ		N° DE POLICE
Plan élargi	Périodique		Périodique		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006
	Individuel	80,00	Individuel	1,64 \$	
	Monoparental	80,00	Monoparental	74,97 \$	
	Couple	80,00	Couple	83,31 \$	
	Familial	80,00	Familial	156,65 \$	
Plan de base*	Périodique		Périodique		
	Individuel	48,72 \$	Individuel	0,00 \$	
	Monoparental	80,00 \$	Monoparental	2,84 \$	
	Couple	80,00 \$	Couple	17,48 \$	
	Familial	80,00 \$	Familial	51,62 \$	

ASSURANCE SANTÉ –65 ans et plus

COUVERTURE	PART DE L'U.L.		PART DE L'EMPLOYÉ		N° DE POLICE
Inscrit à la RAMQ Plan élargi	Périodique		Périodique		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006
	Individuel	54,06 \$	Individuel	(26,38) \$	
	Monoparental	80,45 \$	Monoparental	46,96 \$	
	Couple	80,90 \$	Couple	27,27 \$	
	Familial	80,90 \$	Familial	100,62 \$	
Inscrit à la RAMQ Plan de base*	Périodique		Périodique		
	Individuel	21,15 \$	Individuel	(28,02) \$	
	Monoparental	55,27 \$	Monoparental	(25,18) \$	
	Couple	42,35 \$	Couple	(38,55) \$	
	Familial	76,47 \$	Familial	(4,43) \$	
Non inscrit à la RAMQ Plan élargi	Périodique		Périodique		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006
	Individuel	81,64 \$	Individuel	177,64 \$	
	Monoparental	96,00 \$	Monoparental	415,22 \$	
	Couple	96,00 \$	Couple	422,64 \$	
	Familial	96,00 \$	Familial	493,80 \$	
Non inscrit à la RAMQ Plan de base*	Périodique		Périodique		
	Individuel	82,84 \$	Individuel	144,19 \$	
	Monoparental	82,84 \$	Monoparental	357,37 \$	
	Couple	96,00 \$	Couple	358,11 \$	
	Familial	96,00 \$	Familial	390,53 \$	

* Obligatoire si l'employé et ses personnes à charge ne sont pas protégés par une autre assurance collective

AUTRES ASSURANCES COLLECTIVES						
COUVERTURE	PART DE L'U.L.		PART DE L'EMPLOYÉ		N° DE POLICE	
Assurance salaire longue invalidité <i>(obligatoire)</i>	---		Coût annuel par tranche de 1 000 \$ de salaire 10,59478 \$		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006	
Assurance vie de base obligatoire incluant la mutilation accidentelle <i>(2 fois salaire annuel / produit non arrondi)</i>	Coût annuel par tranche de 1 000 \$ de salaire 1,32147 \$ x 2 x facteur d'âge		---		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006	
	Facteur d'âge					
	56 ans	95 %	61 ans	70 %		
	57 ans	90 %	62 ans	65 %		
	58 ans	85 %	63 ans	60 %		
	59 ans	80 %	64 ans	55 %		
	60 ans	75 %	65 ans	50 %		
Assurance vie supplémentaire incluant la mutilation accidentelle <i>(facultative)</i> <i>(1 à 5 fois salaire*)</i>	---		Voir tableau ci-dessous		INDUSTRIELLE- ALLIANCE 97006	
	Méthode de calcul pour obtention du coût annuel Salaire annuel ÷ 1 000 \$ x taux de la prime x 1,09 (taxe) x 12 mois Primes mensuelles par 1 000 \$ d'assurance					
		Fumeur		Non-fumeur		
	Âge	Homme	Femme	Homme		Femme
	19 ans et moins	0,110	0,034	0,057		0,021
	20 - 24	0,088	0,034	0,047		0,021
	25 - 29	0,066	0,034	0,036		0,021
	30 - 34	0,061	0,042	0,033		0,026
	35 - 39	0,084	0,056	0,045		0,036
	40 - 44	0,141	0,088	0,073		0,054
	45 - 49	0,242	0,135	0,122		0,083
	50 - 54	0,412	0,218	0,208		0,133
	55 - 59	0,690	0,361	0,347		0,218
60 - 64	1,066	0,517	0,535	0,312		
65 - 70	1,455	0,658	0,729	0,396		

*Le rapport d'assurabilité doit être complété dès la première tranche d'assurance vie supplémentaire demandée.

Pour obtenir le coût périodique de l'assurance salaire longue invalidité ou l'assurance vie de base obligatoire, veuillez diviser votre salaire par 1 000 \$ et multiplier le résultat par le taux indiqué ci-dessus et finalement diviser le tout par 26,089 périodes de paie.